

COVID-19- DIRECTIVES POUR LE MILIEU CARCÉRAL-DGPPFC-042
ALGORITHME DÉCISIONNEL - ADMISSION DES PERSONNES INCARCÉRÉES (outil utilisé par les agents des services correctionnels)

Mise à jour du 22 juillet 2021

LORS DE L'ADMISSION DE TOUTE PERSONNE INCARCÉRÉE (PI) EN ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION, L'AGENT DES SERVICES CORRECTIONNELS (ASC) **S'ASSURE DE FAIRE RESPECTER LES MESURES PCI EN VIGUEUR (HYGIÈNE DES MAINS, PORT DU MASQUE DE QUALITÉ MÉDICALE ET DISTANCIATION PHYSIQUE DE 2 MÈTRES)** ET POSE LES QUESTIONS SUIVANTES :

- AVEZ-VOUS UN DIAGNOSTIC CONFIRMÉ DE COVID-19 OU ÊTES-VOUS EN ATTENTE D'UN RÉSULTAT DE DÉPISTAGE ?
- AVEZ-VOUS VOYAGÉ AU COURS DES 14 DERNIERS JOURS ?
- AVEZ-VOUS ÉTÉ EN CONTACT ÉTROIT AVEC UN CAS CONFIRMÉ DE COVID-19 OU UN CAS EN ATTENTE DE RÉSULTAT (contact à moins de 2 mètres, durée d'exposition cumulative ou continue de plus de 15 min /24 hres) ?
- AVEZ-VOUS DE LA FIÈVRE ?
- AVEZ-VOUS DE LA TOUX (RÉCENTE OU AGGRAVÉE) ?
- AVEZ-VOUS DE LA DIFFICULTÉ À RESPIRER (dyspnée) ?
- AVEZ-VOUS UNE PERTE SOUDAINE DE L'ODORAT SANS CONGESTION NASALE, AVEC OU SANS PERTE DE GOÛT ?
- AVEZ-VOUS D'AUTRES SYMPTÔMES : DOULEURS MUSCULAIRES, MAL DE TÊTE, FATIGUE INTENSE, IMPORTANTE PERTE D'APPÉTIT, MAL DE GORGE, DIARRHÉE ?

Précisions :

1- Une PI qui « refuse » de répondre aux questions doit être automatiquement dirigée en zone tiède jusqu'à son évaluation par l'infirmière du service de santé.

2 - Une PI qui dit avoir déjà eu la COVID dans le passé ou qui dit être VACCINÉE (une dose ou deux doses) devra toujours être évaluée par l'infirmière du service de santé. En attendant cette évaluation, diriger la PI vers le secteur qui correspond à son statut (symptômes, historique de contact et de voyage).

NON à toutes ces questions :

- S'assurer du port du MASQUE de qualité médical.
- Procéder à l'admission selon le processus habituel.
- Diriger la PI vers le secteur d'incarcération « **ADMISSION/TRANSITION** »
- **Aviser les infirmières du service de santé afin qu'elles procèdent à l'évaluation afin de déterminer si un isolement est requis.** (voir Annexe 1 - Outil décisionnel infirmier)

OUI à l'une ou plusieurs de ces questions (sauf COVID positif ou

PI qui refuse de répondre aux questions):

- S'assurer du port du MASQUE de qualité médical.
- Diriger la PI vers la CELLULE du secteur de l'admission qui a été identifié pour l'admission des cas « suspicion de COVID-19 ».
- Procéder à l'ensemble du processus d'admission dans cette CELLULE (incluant la fouille).
- Aviser rapidement les infirmières du service de santé afin qu'elles **procèdent à l'évaluation et au dépistage de chacune de ces personnes** (voir Annexe 1 - Outil décisionnel infirmier).
- Au besoin, contacter la ligne INFO-COVID 1 877 644-4545.
- Par la suite, diriger la personne dans le secteur d'incarcération « **ZONE TIÈDE** » : PI suspectée ou en investigation de la COVID-19.

OUI à un diagnostic confirmé de COVID-19:

- S'assurer du port du MASQUE de qualité médical.
- Diriger la personne vers la CELLULE du secteur de l'admission IDENTIFIÉE pour les « cas COVID-19 positifs ».
- Procéder à l'ensemble du processus d'admission dans cette CELLULE (incluant la fouille).
- Aviser rapidement les infirmières du service de santé afin qu'elles **procèdent à l'évaluation et au suivi de chacune de ces personnes** (voir Annexe 1 - Outil décisionnel infirmier).
- Par la suite, diriger la personne dans le secteur d'incarcération « **ZONE CHAUDE** » : PI avec COVID-19 confirmé .
- Au besoin, contacter la ligne INFO-COVID 1 877 644-4545.

IMPORTANT :

Aviser la direction de santé publique régionale rapidement.

Références :

[DIRECTIVES POUR LE MILIEU CARCÉRAL - Gestion des cas et des contacts - Directives COVID-19 du ministère de la Santé et des Services sociaux \(gouv.qc.ca\)](#)

[DIRECTIVES POUR LE MILIEU CARCÉRAL « Gradation des mesures de prévention et de protection \(COVID-19\) dans les établissements de détention et les services professionnels correctionnels du Québec » - Directives COVID-19 du ministère de la Santé et des Services sociaux \(gouv.qc.ca\)](#)

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/plan-deconfinement>

<https://www.inspq.qc.ca/publications/2968-port-masque-procedure-milieus-soins-transmission-communautaire-soutenue-covid-19>